

Procès-Verbal

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 21 AVRIL 2021

DATE DE LA CONVOCATION

14 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 29
Suppléants votants : 0
Pouvoirs : 5
Total votants : 34

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 avril 2021

**L'an deux mil vingt et un
Et le 21 avril à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINDERGER (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Jean-Luc DAUTREMÉPUI, Nathalie SAULZET (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY, Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Elisabeth GUIBERTEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : -

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Claire CAILLON a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson),
Patricia HANNON (Maslives) a donné pouvoir à Hélène PAILLOUX (Bracieux),
Fabienne GENDRIER a donné pouvoir à Gérard CHAUVEAU (Montlivault),
Michel LAURENT a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan),
Christine SOUCHET a donné pouvoir à Elisabeth GUIBERTEAU (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Titulaires absents ou excusés :

Stéphane FRIAUD, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan),

Membres Suppléants présents sans voix délibérative :

Philippe GRANADOS (Crouy-sur-Cosson).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr) a été désignée secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

FINANCES LOCALES

Délibération 041-033-2021

Objet : Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2021 – VALECO

Monsieur le Président rappelle que la compétence « déchets ménagers », a été transférée à deux syndicats : VALECO dont le siège se situe à Blois, et le SIEOM dont le siège se situe à Mer.

Chacun de ces syndicats a en charge un secteur de la Communauté de communes.

Bracieux	VALECO
Huisseau-sur-Cosson	
Montlivault	
Mont-près-Chambord	
Tour-en-Sologne	
Saint-Claude-de-Diray	

Bauzy	SIEOM
Chambord	
Crouy-sur-Cosson	
Fontaines-en-Sologne	
La Ferté-Saint-Cyr	
Maslives	
Neuvy	
Saint-Dyé-sur-Loire	
Saint-Laurent-Nouan	
Thoury	

Le syndicat ValEco a fait connaître, pour chacune des communes, les produits attendus que la Communauté de communes devra lui reverser pour assurer ce service.

Les produits ont été votés le 13 avril 2021 en Comité Syndical.

Considérant les produits demandés par le syndicat pour assurer le service de collecte et de traitement des déchets ménagers,

Monsieur le Président propose de voter les taux suivants :

		2021		
		Bases	Produits	Taux
Bracieux	VALECO	942 385,00	145 942,95	15,49%
Huisseau-sur-Cosson		1 515 832,00	254 841,30	16,81%
Montlivault		802 745,00	151 797,70	18,91%
Mont-près-Chambord		2 324 902,00	366 294,45	15,76%
Saint-Claude-de-Diray		1 225 051,00	197 038,95	16,08%
Tour-en-Sologne		712 859,00	124 652,95	17,49%
			1 240 568,30	

Une synthèse présentant l'évolution depuis 2017 est présentée en annexe 1.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** les taux indiqués ci-dessus pour le Syndicat VALECO pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Transmis au Représentant
de l'état le 22/04/2021
Accusé de Réception le 22/04/2021
Publié ou Notifié le 22/04/2021
Certifié exécutoire le 22/04/2021
BRACIEUX – LE PRESIDENT

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Décision 2021-45

Objet : Avenant 2

Affaire : Fourniture et pose d'équipements pour l'aménagement d'aires de services à destination des cyclotouristes Lot 2 : Fourniture et pose d'équipements vélos et mobilier urbain

Le Président décide de signer un avenant 2 avec le titulaire du lot 2, l'entreprise DERICHEBOURG SNG afin de prolonger le délai d'exécution des prestations pour une durée de 30 jours, soit jusqu'au 30 avril 2021. L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le marché.

Décision 2021-46

Objet : Attribution de marché

Affaire : Accord-cadre à bons de commande pour la signalétique des parcs d'activité de la Communauté de communes du Grand Chambord

Le Président décide d'attribuer le marché à la société SIGNETIS pour les montants détaillés au Bordereau des Prix Unitaires, dans le respect des mini / maxi annuels fixés.

Décision 2021-47

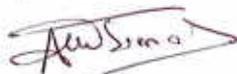
Objet : Convention de partenariat – programme CEE ACTEE 2 – AMI SEQUOIA Session 2

Le Président décide de signer la convention avec la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) et tout acte utile à l'exécution de la présente décision.

Rien ne restant à l'ordre du jour, fait les jours, mois et an susdits, Monsieur le Président clôt la séance à 18h47.

Fait à Bracieux, le 21 avril 2021.

La secrétaire,



Anne-Marie THOMAS